

**CH** CHATEAUROUX  
centre hospitalier



Centre Hospitalier  
De la Tour Blanche



CENTRE HOSPITALIER DE LA CHATRE



CENTRE  
DEPARTEMENTAL  
GERIATRIQUE DE L'INDRE



CENTRE  
HOSPITALIER  
DE VALENÇAY



CENTRE  
HOSPITALIER  
DE LEVROUX



EHPAD  
LE BOIS ROSIER  
VATAN

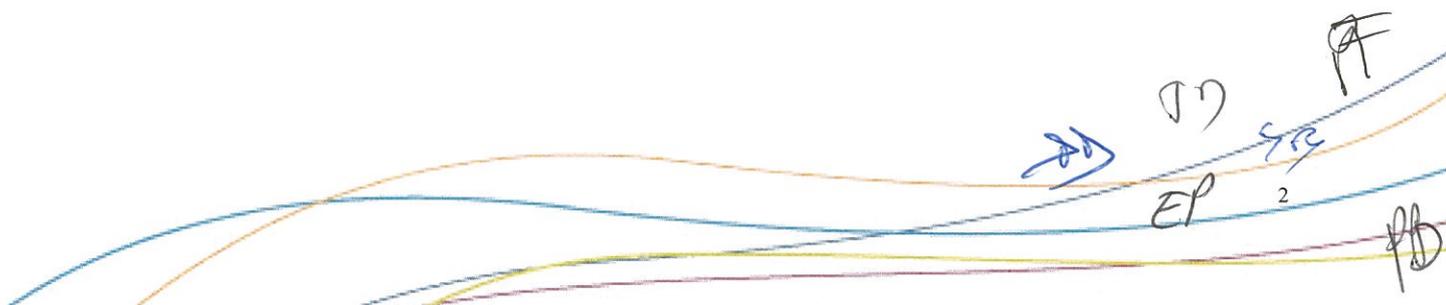
**AVENANT N° 2**  
**A LA CONVENTION CONSTITUTIVE DU GHT DE L'INDRE**  
**SIGNEE LE 30 JUIN 2016**

Handwritten signatures and initials in blue and black ink, including 'FDP', 'EF', '1-98', and 'PB'.

## SOMMAIRE

### des articles de la convention constitutive faisant l'objet d'une modification

RAPPEL DES REFERENCES JURIDIQUES – VISAS .....	3
PARTIE I : PROJET MEDICAL PARTAGE ET PROJET DE SOINS PARTAGE DU GROUPEMENT HOSPITALIER DE TERRITOIRE.....	7
TITRE 1 : ORIENTATIONS STRATEGIQUES DU PROJET MEDICAL PARTAGE .....	7
Article 1 .....	7



## RAPPEL DES REFERENCES JURIDIQUES - VISAS

Vu la loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé,

Vu les articles L 6132-1 à L 6132-6 du code de la Santé Publique instituant les groupements hospitaliers de territoire,

Vu l'article 6143-7 du code de la Santé Publique relatif aux compétences du directeur de l'établissement support du groupement hospitalier de territoire,

Vu le décret n°2016-524 relatif aux Groupements Hospitaliers de Territoire du 27/04/2016,

Vu l'arrêté n°2012-DG-0003 du 22 mai 2012 portant adoption du projet régional de santé, notamment le schéma régional d'organisation des soins du Centre Val de Loire,

Vu l'arrêté n° 2016-OSMS-0061 du 1<sup>er</sup> juillet 2016 relatif à la création et à la composition du Groupement Hospitalier de Territoire de l'Indre,

Vu l'arrêté n° 2016-OSMS-0071 du 30 août 2016 portant approbation de la convention constitutive du Groupement Hospitalier de Territoire de l'Indre (partie I projet médical et partie II fonctionnement du groupement),

Vu le courrier de Mme la directrice de l'A.R.S. Centre – Val de Loire en date du 30 août 2016 relatif à l'approbation de la convention constitutive du G.H.T.,

Vu l'arrêté n° 2016-OSMS-0058 du 1<sup>er</sup> juillet 2016 autorisant la fusion-absorption du centre hospitalier de CHATEAUROUX et du centre hospitalier du BLANC à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017,

**Vu l'arrêté n° 2017-OSMS-0015 du 9 mars 2017 portant approbation de l'avenant n°1 à la convention constitutive du G.H.T. de l'Indre,**

**Vu le courrier de Mme la directrice de l'A.R.S. Centre – Val de Loire en date du 9 mars 2017 relatif à l'approbation de l'avenant n°1 à la convention constitutive du G.H.T. de l'Indre,**

### Avis des instances du G.H.T. de l'Indre sur le projet d'avenant n° 2 à la convention constitutive du G.H.T. de l'Indre

Vu l'avis de la C.S.I.R.M.T. de groupement du G.H.T. de l'Indre en date du 2 mai 2017,

Vu l'avis du collège médical du G.H.T. de l'Indre en date du 4 mai 2017,

Vu l'avis du comité territorial des élus locaux du G.H.T. de l'Indre en date du 10 mai 2017,

Vu l'avis du comité des usagers du G.H.T. de l'Indre en date du 15 mai 2017,

Vu l'avis du comité stratégique du G.H.T. de l'Indre en date du 18 mai 2017,

-----

DD EP  
FD 93  
3  
PD

**Avis des instances des établissements parties du G.H.T. de l'Indre sur le projet d'avenant n° 2 à la convention constitutive du G.H.T. de l'Indre**

Vu l'avis en date du 23 mai 2017 du conseil de surveillance du Centre Hospitalier de Buzançais,

Vu l'avis en date du 8 juin 2017 du conseil de surveillance du Centre Hospitalier de Châtillon sur Indre,

Vu l'avis en date du 9 juin 2017 du conseil de surveillance du Centre Hospitalier de Châteauroux-Le Blanc,

Vu la délibération en date du 22 juin 2017 du conseil d'administration de l'EHPAD de Vatan,

Vu l'avis en date du 23 juin 2017 du conseil de surveillance du Centre Hospitalier de la Châtre,

Vu l'avis en date du 23 juin 2017 du conseil de surveillance du Centre Hospitalier d'Issoudun,

Vu l'avis en date du 26 juin 2017 du conseil de surveillance du Centre Départemental Gériatrique de l'Indre,

Vu l'avis en date du 27 juin 2017 du conseil de surveillance du Centre Hospitalier de Valençay,

Vu l'avis en date du 28 juin 2017 du conseil de surveillance du Centre Hospitalier de Levroux,

-----

Vu l'avis en date du 30 mai 2017 de la commission médicale d'établissement du Centre Hospitalier de Châteauroux-Le Blanc,

Vu l'avis en date du 1<sup>er</sup> juin 2017 de la commission médicale d'établissement du Centre Hospitalier de Buzançais,

Vu l'avis en date du 9 juin 2017 de la commission médicale d'établissement du Centre Hospitalier de Châtillon sur Indre,

Vu l'avis en date du 13 juin 2017 de la commission médicale d'établissement du Centre Hospitalier d'Issoudun,

Vu l'avis en date du 21 juin 2017 de la commission médicale d'établissement du Centre Hospitalier de la Châtre,

Vu l'avis en date du 26 juin 2017 de la commission médicale d'établissement du Centre Départemental Gériatrique de l'Indre,

Vu l'avis en date du 27 juin 2017 de la commission médicale d'établissement du Centre Hospitalier de Valençay,

Vu l'avis en date du 28 juin de la commission médicale d'établissement du Centre Hospitalier de Levroux,

-----

EP 4 PB

Vu l'avis en date du 23 mai 2017 de la commission des soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques du Centre Hospitalier de Buzançais,

Vu l'avis en date du 24 mai 2017 de la commission des soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques du Centre Hospitalier de Châteauroux-Le Blanc,

Vu l'avis en date du 16 juin 2017 de la commission des soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques du Centre Hospitalier de Levroux,

Vu l'avis en date du 19 juin 2017 de la commission des soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques du Centre Hospitalier de Valençay,

Vu l'avis en date du 20 juin 2017 de la commission des soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques du Centre Hospitalier de la Châtre,

Vu l'avis en date du 22 juin 2017 de la commission des soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques du Centre Départemental Gériatrique de l'Indre,

Vu l'avis en date du 22 juin 2017 de la commission des soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques du Centre Hospitalier de Châtillon-sur-Indre,

Vu l'avis en date du 28 juin 2017 de la commission des soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques du Centre Hospitalier d'Issoudun,

-----

Vu l'avis en date du 30 mai 2017 du comité technique d'établissement du Centre Hospitalier de Châteauroux-Le Blanc,

Vu l'avis en date du 19 juin 2017 du comité technique d'établissement du Centre Hospitalier de Buzançais,

Vu l'avis en date du 22 juin 2017 du comité technique d'établissement de l'EHPAD de Vatan,

Vu l'avis en date du 22 juin 2017 du comité technique d'établissement du Centre Hospitalier de la Châtre,

Vu l'avis en date du 26 juin 2017 du comité technique d'établissement du Centre Départemental Gériatrique de l'Indre,

Vu l'avis en date du 26 juin 2017 du comité technique d'établissement du Centre Hospitalier d'Issoudun,

Vu l'avis en date du 27 juin 2017 du comité technique d'établissement du Centre Hospitalier de Valençay,

Vu l'avis en date du 28 juin 2017 du comité technique d'établissement du Centre Hospitalier de Levroux,

Vu l'avis en date du 28 juin 2017 du comité technique d'établissement du Centre Hospitalier de Châtillon sur Indre,

-----

F7 53  
EP 5  
PB

Vu la concertation avec le directoire du Centre Hospitalier de Châteauroux-Le Blanc, en date du 29 mai 2017,

Vu la concertation avec le directoire du Centre Hospitalier du Buzançais, en date du 1<sup>er</sup> juin 2017,

Vu la concertation avec le directoire du Centre Hospitalier de Châtillon sur Indre, en date du 9 juin 2017,

Vu la concertation avec le directoire du Centre Hospitalier d'Issoudun, en date du 15 juin 2017,

Vu la concertation avec le directoire du Centre Hospitalier de la Châtre, en date du 19 juin 2017,

Vu la concertation avec le directoire du Centre Départemental Gériatrique de l'Indre, en date du 20 juin 2017,

Vu la concertation avec le directoire du Centre Hospitalier de Levroux, en date du 20 juin 2017,

Vu la concertation avec le directoire du Centre Hospitalier de Valençay, en date du 20 juin 2017,

**Il est convenu d'adopter l'avenant n°2 à la convention constitutive du G.H.T. de l'Indre :**

Handwritten notes and signatures at the bottom right of the page, including the initials "EP 6" and "PB".

# PARTIE I : PROJET MEDICAL PARTAGE ET PROJET DE SOINS PARTAGE DU GROUPEMENT HOSPITALIER DE TERRITOIRE

## TITRE 1 : ORIENTATIONS STRATEGIQUES

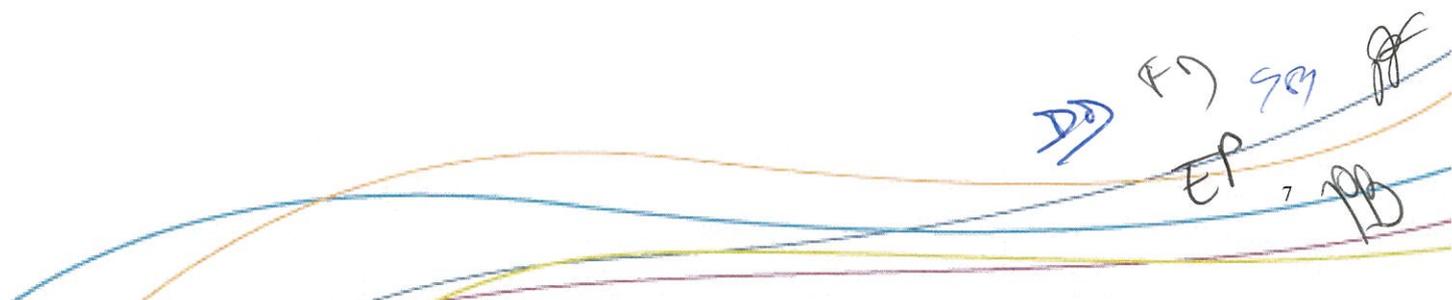
**L'article 1 est modifié de la façon suivante :**

Les établissements parties à la présente convention établissent **un projet médical et soignant partagé** permettant aux patients du territoire un égal accès à des soins sécurisés et de qualité, grâce à une stratégie de prise en charge commune et graduée.

Pour ce faire, le projet médical et soignant partagé du groupement devra répondre aux objectifs suivants :

- Renforcer et développer les pôles d'excellence sur le territoire
- Instaurer des parcours de santé et de soins, avec la préoccupation particulière de la prise en charge des personnes âgées
- Favoriser l'utilisation des nouvelles technologies, notamment de la télémédecine
- Développer les alternatives à l'hospitalisation, l'articulation hôpital-ville et la projection des compétences sur le territoire
- Développer une politique de gestion des ressources médicales territoriale dépassant le cadre sanitaire et s'appuyant sur des coopérations inter régionales
- Renforcer les mutualisations dans les domaines où elles peuvent renforcer le potentiel de prise en charge des établissements.

**Conformément aux articles R. 6132-3 et R. 6132-5 du décret n° 2016-524 du 27 avril 2016, la stratégie médicale du GHT ainsi que la stratégie globale du projet de soins du GHT sont définies dans un document unique intitulé « projet médical et soignant partagé du GHT de l'Indre », annexé au présent avenant.**



Faits à Châteauroux, le 29 juin 2017,

Pour le Centre Hospitalier de Châteauroux-Le Blanc

La Directrice



Mme Evelyne POUPET

Pour le Centre Hospitalier de Buzançais

La Directrice



Mme Pascale BARRAT

Pour le Centre Hospitalier de Chatillon-sur-Indre

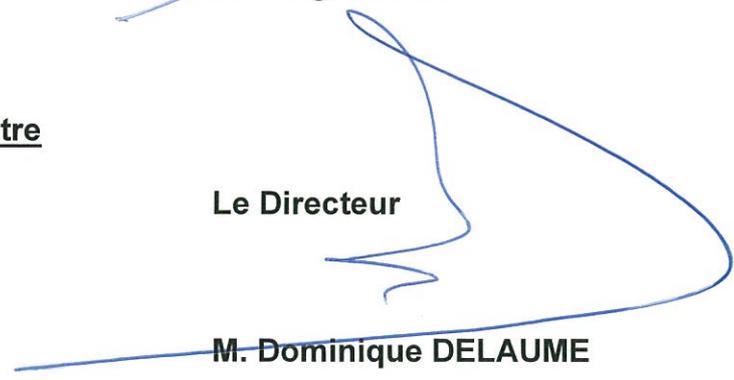
Le Directeur



M. Serge BARRAT

Pour le Centre Hospitalier de la Châtre

Le Directeur



M. Dominique DELAUME

Pour le Centre Hospitalier d'Issoudun

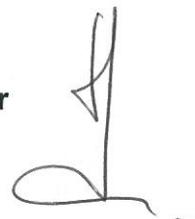
Le Directeur



M. Patrice FOURCROY

Pour le Centre Départemental Gériatrique de l'Indre

Le Directeur



M. François DEVINEAU

Pour le Centre Hospitalier de Levroux

Le Directeur



M. François DEVINEAU

Pour le Centre Hospitalier de Valençay

Le Directeur



M. François DEVINEAU

Pour l'EHPAD de VATAN

Le Directeur



M. François DEVINEAU